



## GROUPE AMICAL des CANOTIERS PHOCEENS

Face au 34 Quai du Port  
13002 MARSEILLE

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CA DU SAMEDI 14 OCTOBRE

La réunion se déroule à 9 h au siège du GACP.

Membres présents : MM. Christophe Chouraki , Régis Laval, Bernard Paoli, Yves Suglia, Jo Lombino, Jean Louis Morales, Richard Mouton, Philippe Bourges

Membres excusés : MM. Yvan Cros, Guillaume Manfredi , Malika Daoudi , André Marzullo, Loïc Doudet.

Ordre du jour :

1. Accueil des nouveaux PLD.
2. Débat concernant le libre accès au local.
3. Quels sont les droits et devoirs des amis ou invités des sociétaires.
4. Point trésorerie.
5. Utilisations des bons d'achats à la suite des concours de pêche.
6. Questions diverses.

En préambule, Christophe émet le souhait qu'Yves reste au CA en tant que secrétaire adjoint malgré la vente de son bateau. Après l'avis favorable du CA et l'accord de Yves, ce dernier reste donc à son poste.

1) Le CA accueille M. Bensoussan (barque KIKI) et Mme Di Scala (bateau Cadichon) en tant que nouveaux PLD. Christophe leur présente le GACP ainsi que ses valeurs, leur remet contre signature la charte des droits et devoirs des PLD. Le dossier de PLD de M. Bensoussan étant complet, Bernard le récupère pour le transmettre à la capitainerie. En revanche Mme Di Scala est toujours en attente du certificat d'enregistrement pour le bateau Cadichon. Son dossier sera transmis une fois qu'il sera complet. Les deux nouveaux PLD règlent leurs droits d'entrée qui sont à présent exigibles dès l'accueil au sein du GACP. Mme Perrot arrivant trop tard, est invitée à se présenter au prochain CA.

2) Depuis plusieurs mois et malgré les rappels de bonne conduite, le libre accès au local engendre de plus en plus de nombreuses incivilités tels que vols de matériels ou de nourritures, vaisselles sales laissées dans l'évier, tables et sol non nettoyés, porte laissée grande ouverte à des heures tardives, barbecue laissé avec la braise incandescente, etc. Ces incivilités sont certainement le fait d'une minorité mais les membres du CA et notamment les commissaires de pannes sont des bénévoles et non pas des personnels corvéables à merci ou au service de quelques-uns.

Après un long débat qui a remis en cause notre conception de la convivialité et de l'hospitalité chères au GACP, **le CA a décidé de retirer du local tout le matériel de cuisine en libre-service (verres, couverts assiettes etc.) ainsi que le barbecue.** Seule la machine à glaçons restera accessible aux sociétaires. Si malgré ces restrictions d'usage, le local est toujours sujet à des incivilités, le CA pourra prendre la décision difficile et extrême de condamner l'accès au local.

**Ces restrictions prendront effet le 01 décembre 2023 pour une durée indéterminée** et seront présentées à la prochaine AG. Toutefois ces restrictions d'usage ne sont pas définitives et peuvent évoluer dans le temps.



## GROUPE AMICAL des CANOTIERS PHOCEENS

Face au 34 Quai du Port  
13002 MARSEILLE

3) Pour rappel, au sein du GACP, la vie des sociétaires est régie par les statuts et le règlement intérieur. Celle des PLD, par la charte des droits et devoirs des PLD. **En revanche la vie des amis ou invités des sociétaires ne relève d'aucune règle étant donné qu'ils n'ont aucun statut et donc aucun droit.**

En effet, depuis quelques temps, les membres du CA constatent que des sociétaires prêtent leurs bateaux à des amis sans être eux-mêmes présents et que ces derniers se comportent comme s'ils étaient eux-mêmes sociétaires au GACP. **Nous devons donc rappeler que le GACP est un club privé avec des avantages et des privilèges exclusivement réservés aux sociétaires** (les PLD en sont exclus) tels que le local et la terrasse (tables, chaises, etc.). **Les amis ne sont acceptés sur l'estacade que si le sociétaire est lui-même présent.**

D'autre part, le CA demande que **le sociétaire présent**, désirant utiliser les installations du GACP pour des repas ou des apéritifs, **limite le nombre d'invités au nombre légal de personnes pouvant être embarquées sur son bateau**. En effet nous assistons de plus en plus à des réunions d'une dizaine de personnes qui privatisent de fait le GACP.

4) Malgré son absence, Loïc a fourni le point trésorerie qui est présenté par Philippe.

5) Les bons d'achat restants sont répartis entre les membres du CA qui ont participé à l'organisation du concours de pêche.

6) Faisant suite aux questions 2 et 3, Régis propose une réflexion à avoir concernant l'installation d'une serrure à carte magnétique. La réflexion sur l'installation d'une caméra est toujours d'actualité. Ces sujets sont compliqués à aborder pour le CA qui a toujours promu la convivialité et l'hospitalité mais qui rencontre de plus en plus de comportements individualistes et impolis entraînant des incivilités insupportables dans un club familial et amical.

\* Bernard propose que le repas de fin d'année se déroule au restaurant de M. DE Widt (PLD) qui nous a particulièrement aidé le jour de la paëlla.

La date du prochain CA est fixée au Samedi 25 novembre à 9 h.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 12 h.

Le Président

C. CHOURAKI

Le Secrétaire Général

B. Paoli



**GROUPE AMICAL des CANOTIERS PHOCEENS**  
Face au 34 Quai du Port  
13002 MARSEILLE